

Informations légales

30 cm



Taille minimale de capture : **30 cm**.
 Nombre de prises autorisées par jour : **pas de limitation***.
 Le chevaine est une espèce du **groupe 2**.

* vérifier les conditions de transport

Quand le pêcher ?

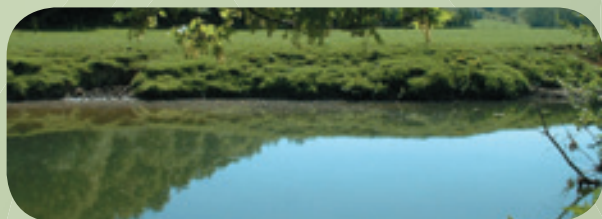


Période d'ouverture pour :

	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC
Calmes												
Mixtes												
Vives												

3ème samedi de mars 1er samedi de juin

Où le pêcher ?



- Eau d'Heure
- Ourthe
- Lesse
- Semois
- Meuse
- Amblève

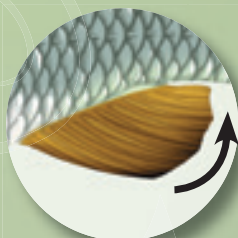
Pour plus d'infos :
www.parcoursdepeche.be

Comment le pêcher ?

Aux appâts naturels, au lancer, à la mouche.
 Toutes ces techniques de pêche sont détaillées sur :
www.maisondelapeche.be

Bien le reconnaître

Le chevaine, chevesne ou meunier, se confond souvent avec la vandoise qui partage la même niche écologique.



Le chevaine est plus trapu, sa bouche est plus grande et sa nageoire anale est convexe.



La nageoire anale de la vandoise est concave et ses écailles ne sont pas liserées de noir.

zone

2

3

zone ombre à barbeau - Le chevaine

Le chevaine

Leuciscus cephalus



Rue Lucien Namèche, 10
 B-5000 NAMUR
 T +32 (0) 81 411 570
info@maisondelapeche.be

Achat en ligne du permis de pêche
www.permisdepeche.be

- Accessibilité des lieux de pêche
- Écoles et stages de pêche
- Restauration des milieux
- Techniques de pêche
- Parcours de pêche
- Hébergements de pêche

www.maisondelapeche.be

Avec le soutien de :



Wallonie



La Maison wallonne de la pêche regroupe toutes les Fédérations territoriales de Wallonie. Son but est d'assurer la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques en Région wallonne. Elle contribue à élaborer le dispositif législatif et réglementaire de protection de l'environnement et de développement de la pêche.

CYPRINIDÉS

Description

Leuciscus cephalus

Le chevaine possède un corps cylindrique, allongé et robuste. Son dos est légèrement bombé. Ses écailles, dorées à blanchâtres, sont grandes et liserées de noir (bord foncé). Sa tête est massive, munie d'une large bouche. Sa nageoire anale présente un bord convexe.



© Illustration de poisson / R.J. Dunbar

focus...

Le chevaine guette ses proies à proximité de la surface.



★ Poisson de rivière très combatif, le chevaine est peu prisé pour sa chair truffée d'arêtes. ★

Régime alimentaire

Le chevaine est omnivore, il consomme des insectes, des vers, des graines, des poissons, des végétaux... En vieillissant, les individus deviennent principalement piscivores.

Écologie

Le chevaine est un cyprinidé d'eau vive. Il possède une amplitude écologique élevée et mène une vie grégaire en bancs. Les bancs se maintiennent souvent à proximité de la surface, à l'affût de toute nourriture dérivant en surface.

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ans pour les mâles et de 3 ans pour les femelles. La reproduction du chevaine a lieu entre le mois d'avril et le mois de juin à une température de **15°C** ou plus dans des secteurs riches en végétation. On observe une migration entre les zones de grossissement et les zones de reproduction. En période de reproduction, le mâle se couvre de boutons nuptiaux.

Oufs

45.000 œufs sont pondus par kilo de femelle, ils mesurent entre **1,5 et 2 mm** de diamètre et adhèrent aux plantes aquatiques et aux rochers. Leur durée d'incubation est de **70°C x jours**.

Larve

Après éclosion, l'œuf donne naissance à une larve de **de 5,5 à 6,5 mm**.

Compétition

Il existe une compétition entre le chevaine et la vandoise (toutes deux des espèces rhéophiles qui présentent les mêmes exigences écologiques). Des hybridations sont possibles entre ces deux espèces.

Croissance

La croissance du chevaine est relativement lente. Cependant, la croissance est plus rapide chez la femelle.

Adaptabilité

Tout comme le gardon et le rotengle, le chevaine, grâce à sa rusticité, devient un composant majeur des écosystèmes suite à l'eutrophisation et au réchauffement des eaux.

Nombre d'écailles

41 à 48 écailles sur la ligne latérale.

Tailles courantes

20 à 60 cm pour **0,2 à 2 kg**.